

COUP DE POUCE DE RENTRÉE

Le CCAS de Thorigny-sur-Marne souhaite soutenir les étudiants et apprentis pour cette rentrée scolaire 2025.

Cette aide peut vous aider à participer aux frais d'inscription, à l'achat de matériel, ou à vos frais liés à vos déplacements.

Les étudiants ou apprentis répondant aux critères ci-dessous et ayant dûment rempli le formulaire peuvent prétendre à une aide financière de 50 ou 100 euros.

À qui s'adresse cette aide ?

- Aux jeunes Thorigniensiens de 15 à 25 ans et domiciliés à Thorigny-sur-Marne.
- Aux jeunes inscrits pour la rentrée 2025 auprès d'établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.
- Aux étudiants dont le reste à vivre* du foyer est inférieur ou égal à 250 € par mois et par personne

Comment obtenir l'aide ?

Les dossiers sont à retirer au CCAS, ou à télécharger sur le site internet de la ville.

Pour solliciter une demande d'aide, il suffit de compléter le formulaire, de joindre les pièces justificatives et de déposer le dossier complet au CCAS avant le mardi 30 septembre 2025.

Le dossier est soumis à la Commission Permanente du CCAS qui décide de l'attribution ou non en fonction des critères établis.

Publié le 28 août 2025